

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 756**

**33 – GIRONDE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

**Créations d'établissements**

930 236 690 RCS Bordeaux.

**SCCV GRAOUX.**

*Forme* : Société civile immobilière de construction vente.

*Administration* : Gérant, Associé indéfiniment responsable : ANTUNES PROMOTIONS.

*Capital* : 100.00 EUR.

*Adresse* : 17, Chemin de Heurot, 33770 Salles.

*Origine du fonds* : Création.

*Etablissement* : siège et établissement principal.

*Activité* : la société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

*Adresse* : 17, Chemin de Heurot, 33770 Salles.

*A dater du* : 24 juin 2024.

*Date de commencement d'activité* : 31 mai 2024.